



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue **14 mai 2018 à 19 h 20**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1 et maire suppléant
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, maire
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Sont présents le directeur général et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, la directrice des communications et relations publiques, le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 19 avril 2018;
4. **Règlements**
 - 4.1 Adoption de projets de règlements :
 - 4.1.1 Règlement (2018)-101-19 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
 - 4.1.2 Règlement (2018)-102-48 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2 Adoption de règlements :
 - 4.2.1 Règlement (2018)-158 établissant le programme de subvention pour l'accessibilité universelle;
 - 4.2.2 Règlement (2018)-100-25 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain;
 - 4.2.3 Règlement (2018)-102-47 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
 - 4.2.4 Règlement (2018)-106-16 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement de la zone du PIIA-02 (portes d'entrées principales);
 - 4.3 Règlement relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 503 500 \$ - avis de motion;
 - 4.4 Règlement (2018)-106-17 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par la création du secteur PIIA-30 (Corridor urbain) :
 - 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.5 Règlement (2018)-108-4 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à l'agrandissement d'un balcon en rive :
 - 4.5.1 Avis de motion;
 - 4.5.2 Adoption du projet de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Plein Air Mont-Tremblant - fin d'entente;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

- 5.3 Événements Sportifs Mont-Tremblant - autorisation;
- 5.4 Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;
- 5.5 Gala des Mercures 2017-2018 - contribution;
- 5.6 Bourses et diplômes du Centre d'études collégiales Mont-Tremblant 2018 - bourse ÉQUILIBRE du maire;
- 5.7 24h Tremblant - participation;
- 5.8 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation;

- 6. Ressources humaines**
- 6.1 Embauche régulière d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme;
- 6.2 Embauche temporaire d'un commis-réceptionniste - Service de l'urbanisme;
- 6.3 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de l'environnement et du développement durable;
- 6.4 Embauche temporaire d'un opérateur à l'assainissement des eaux - Service des travaux publics;
- 6.5 Embauche d'un superviseur à l'assainissement - Service des travaux publics;

- 7. Gestion financière**
- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et du rapport de l'auditeur indépendant;

- 8. Urbanisme**
- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 818-2, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie d'affichage;
 - 8.1.2 604, rue des Passe-Temps - empiètement en marge arrière;
 - 8.1.3 10-20, rue Léonard - réduction de largeur;
 - 8.1.4 108, chemin Plouffe - augmentation de la hauteur d'une clôture, empiètement d'une bonbonne en cour latérale et installation d'une porte de remise orientée vers le chemin;
 - 8.1.5 Allée Royale - empiètement dans la bande tampon du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;
 - 8.1.6 116-118, rue de la Haie - réductions de profondeur et de superficie d'un lot;
 - 8.1.7 116-118, rue de la Haie - réduction de largeur d'un lot;
 - 8.1.8 116-118, rue de la Haie - réductions de largeur et superficie;
 - 8.1.9 Chemin Duplessis - absence de bordures dans une aire de stationnement, de plantation dans une aire d'isolement et de terre-plein en bout d'allée;
 - 8.1.10 1335, route 117 - utilisation de matériau et localisation prohibés et augmentation du nombre d'enseignes et de superficie d'affichage;
 - 8.1.11 395, 8e Rang - réduction de l'espace naturel;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.2.1 Réunion du 19 mars 2018;
 - 8.2.2 Réunion du 16 avril 2018;
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2017-DM-138 - installation d'un second quai sur un terrain - 1701, chemin du Village;
- 8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public;
- 8.5 Modification au plan image - Normi inc. - chemin du Grand-Pic;
- 8.6 Requête introductive d'instance - lot 4 649 313 cadastre du Québec - mandat de services professionnels;
- 8.7 Offre de vente du lot 4 651 096 - chemin du Lac-Gélinas;
- 8.8 Chemin de la Forêt-Noire - prolongement vers l'est et ancien sentier Jackrabbit;
- 8.9 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Société immobilière Les Arpents verts inc. - zone RF-439 - boulevard du Docteur-Gervais;
- 8.10 Acquisition - 394-396, rue Lacasse;
- 8.11 Inscription dans le domaine public d'une allée d'accès - Espace public;
- 8.12 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu;
- 8.13 Promesse d'achat immobilière - stationnement centre-ville - modalités du contrat d'acquisition;
- 8.14 Écosystème lacustre au centre-ville - mandat de services professionnels - dépassement de coûts;
- 8.15 Convention de bail - restauration et hébergement - Secteur Le Village - modifications;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

9. Travaux publics

- 9.1 Mise à niveau de ponceaux sur le Ruisseau Clair - lot 1 - contrat;
- 9.2 Mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair - lot 2 - contrat;
- 9.3 Signalisation événements Ironman - rejet de soumission;
- 9.4 Séparation des réseaux rue Lacasse - mesures de mitigation;
- 9.5 Aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire - acceptation finale des travaux;
- 9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Développement 360 phase 3;
- 9.7 Acquisition et installation d'une pompe Flygt - station de pompage Base Sud - acceptation finale des travaux;
- 9.8 Réparation du convoyeur aux étangs aérés du secteur Station Mont Tremblant - contrat;

10. Environnement

- 10.1 Option de renouvellement - contrat de collecte et de transport - Les Services R.C. Miller inc.;
- 10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2018;
- 10.3 Programme Expérience emploi été - signature de l'entente de contribution;

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisations de passage et d'événements;
- 11.2 Autorisation de déplacement temporaire de la scène BB King;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Pétition concernant l'installation d'un arrêt aux coins du boulevard du Docteur-Gervais et de la rue des Marguerites.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM18 05 170

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM18 05 171

3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2018, tel que déposé en modifiant les résolutions suivantes :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CM18 04 140 en remplaçant le paragraphe du résolu comme suit :
« ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Félix Thomas, à titre d'étudiant à l'écocentre à compter du 28 avril à raison d'une journée semaine soit le samedi et à temps plein du 28 mai au 18 août 2018, le tout pour une période maximale de 520 heures. »;

CM18 04 144 en remplaçant le nom de « Simon Lacasse » par « Simon Richer ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 172 3.2 Séance extraordinaire du 19 avril 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Adoption de projets de règlements

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu le 11 juin 2018, au 1145, rue de Saint-Jovite, immédiatement après la séance du conseil d'agglomération à 19 h.

CM18 05 173 4.1.1 Règlement (2018)-101-19 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-101-19 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 174 4.1.2 Règlement (2018)-102-48 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-102-48 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption de règlements

CM18 05 175 4.2.1 Règlement (2018)-158 établissant le programme de subvention pour l'accessibilité universelle

Le greffier adjoint mentionne l'objet et la portée du règlement.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 12 mars 2018;

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-158 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 176

4.2.2 Règlement (2018)-100-25 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain

Le greffier adjoint mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 avril 2018;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-100-25 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 PAR LA MISE À JOUR DES PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS ET DU NOYAU URBAIN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 177

4.2.3 Règlement (2018)-102-47 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Le greffier adjoint mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 avril 2018;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-102-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 178

4.2.4 Règlement (2018)-106-16 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement de la zone du PIIA-02 (portes d'entrées principales)

Le greffier adjoint mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 9 avril 2018;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-106-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DU PIIA-02 (PORTES D'ENTRÉE PRINCIPALES).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CM18 05 179

4.3 Règlement relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 503 500 \$ - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 503 500 \$.

4.4 Règlement (2018)-106-17 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par la création du secteur PIIA-30 (Corridor urbain)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 11 juin 2018, au 1145, rue de Saint-Jovite, immédiatement après la séance du conseil d'agglomération à 19h.

CM18 05 180

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2018)-106-17 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par la création du secteur PIIA-30 (Corridor urbain).

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

CM18 05 181

4.4.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-106-17 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par la création du secteur PIIA-30 (Corridor urbain).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Règlement (2018)-108-4 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à l'agrandissement d'un balcon en rive

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 11 juin 2018, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant, immédiatement après la séance du conseil d'agglomération à 19 h.

CM18 05 182

4.5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à l'agrandissement d'un balcon en rive.

CM18 05 183

4.5.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2018)-108-4 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à l'agrandissement d'un balcon en rive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CM18 05 184

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 185

5.2 Plein Air Mont-Tremblant - fin d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire reprendre le développement et l'entretien du réseau de sentiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de mettre un terme à l'entente intervenue le 31 mars 2015 avec Plein Air Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la résolution de Plein Air Mont-Tremblant confirme la dissolution de l'organisme et le remboursement à la Ville de tout montant non utilisé tel que prévu à l'article 2.8 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'aviser Plein Air Mont-Tremblant de l'accord de la Ville de mettre fin à l'entente en date du 31 mai 2018, conformément aux termes de la résolution de Plein Air Mont-Tremblant adoptée le 27 avril dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 186

5.3 Événements Sportifs Mont-Tremblant - autorisation

CONSIDÉRANT l'article 3.1.2 de l'entente entre la Ville et Événements Sportifs Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser Événements Sportifs Mont-Tremblant à conserver les sommes résiduelles de l'année financière 2017 dans un fonds de réserve en cas de besoin ou pour utilisation à d'autres fins pour les années subséquentes, tel un Championnat du monde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 187

5.4 Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un billet au montant de 85 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346) pour le Souper tournant de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui a eu lieu le 1^{er} mai 2018 au restaurant Patrick Bermand et auquel monsieur le conseiller Danny Stewart a participé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CM18 05 188

5.5 Gala des Mercures 2017-2018 - contribution

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Curé-Mercure a déposé une demande de contribution pour le Gala des Mercures 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE cet événement souligne l'excellence académique, l'implication sociale et communautaire ainsi que les efforts et les progrès réalisés par les élèves au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE remettre une bourse d'une valeur de 1 000 \$ lors du Gala des Mercures 2017-2018 à un étudiant qui poursuivra ses études et qui s'est démarqué durant l'année (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 189

5.6 Bourses et diplômes du Centre d'études collégiales Mont-Tremblant 2018 - bourse ÉQUILIBRE du maire

CONSIDÉRANT QUE la remise des bourses et diplômes du Centre d'études collégiales 2018 souligne l'excellence académique, l'implication sociale et communautaire ainsi que les efforts et les progrès réalisés par les élèves au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE remettre la bourse ÉQUILIBRE du maire d'une valeur de 1 000 \$ à un étudiant ou une étudiante qui a su répondre aux critères de la bourse du maire, soit l'équilibre entre le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Bourse qui sera remise lors de la cérémonie du Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant le 25 mai prochain à l'église du Village (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 190

5.7 24h Tremblant - participation

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de financement sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement 24h Tremblant par l'attribution d'une somme maximale de 4 700 \$ (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra du 7 au 9 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 191

5.8 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Danny Stewart, représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui aura lieu le 6 juin au Golf Royal Laurentien et d'acheter 1 billet au montant de 60 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM18 05 192

6.1 Embauche régulière d'un inspecteur des bâtiments - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'inspecteur des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Marie-Laurence Vinet, à titre d'inspectrice des bâtiments au Service de l'urbanisme à compter du 16 mai 2018, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 193

6.2 Embauche temporaire d'un commis-réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Lina Lorena Gauthier, à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme pour une période maximale de 28 heures à compter du 4 septembre 2018 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 194

6.3 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Lina Lorena Gauthier, à titre de commis-secrétaire au Service de l'environnement et du développement durable pour la période du 6 au 17 août 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2018

CM18 05 195 6.4 Embauche temporaire d'un opérateur à l'assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins de personnel pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Joël Savoie, à titre d'opérateur à l'assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 4 juin 2018 pour une durée de 16 semaines, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 196 6.5 Embauche d'un superviseur à l'assainissement - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste de superviseur à l'assainissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Martin Lapalme, à titre de superviseur à l'assainissement au Service des travaux publics à compter du 3 juillet 2018 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM18 05 197 7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2018 au montant de 203 260,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM18 05 198 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE le trésorier par intérim dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

décembre 2017 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 818-2, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie d'affichage

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-015) vise à autoriser l'installation d'enseignes sur les 5 vitrines d'une agence immobilière, comportant :

- un nombre illimité de petites enseignes avec message plutôt qu'une seule et qui couvrent 100 % plutôt que 30 % des surfaces vitrées de celles-ci ou au maximum 1m²;
- des enseignes d'ambiance qui couvrent la surface vitrée à 100 % plutôt qu'à 30 %.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU18-04-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 604, rue des Passe-Temps - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-037) vise à régulariser l'implantation d'une véranda à 6,8 m plutôt qu'à 7,5 m de la ligne arrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-04-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 10-20, rue Léonard - réduction de largeur

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-038) vise à autoriser une reconfiguration de 2 lots suite à laquelle un lot des lots aurait une largeur de 8,26 m plutôt que de 18 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-04-051)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 108, chemin Plouffe - augmentation de la hauteur d'une clôture, empiètement d'une bonbonne en cour latérale et installation d'une porte de remise orientée vers le chemin

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-040) vise à régulariser, dans le cadre d'un projet de reconstruction, l'implantation :

- d'une remise attenante dont l'une des portes d'accès est orientée vers la rue alors que le règlement ne le permet pas;
- d'une bonbonne de gaz à 1 m plutôt qu'à 3 m de la ligne latérale;
- d'une clôture en cour avant dont la hauteur est de 2 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU18-04-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Allée Royale - empiètement dans la bande tampon du parc linéaire Le P'tit Train du Nord

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-046) vise à autoriser l'implantation d'une allée d'accès à 1,25 m plutôt qu'à 5 m de l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-04-055)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 116-118, rue de la Haie - réductions de profondeur et de superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-052) vise à autoriser la subdivision d'un lot en 3 lots distincts où la profondeur d'un lot sera de 23,99 m plutôt que de 25 m et sa superficie de 547,5 m² plutôt que de 800 m².

Le CCU recommande d'accepter sous conditions cette demande. (CCU18-04-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 116-118, rue de la Haie - réduction de largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-053) vise à autoriser la subdivision d'un lot en 3 lots distincts où la largeur d'un lot sera de 4,12 m plutôt que de 20 m.

Le CCU recommande d'accepter sous conditions cette demande. (CCU18-04-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 116-118, rue de la Haie - réductions de largeur et superficie

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-054) vise à autoriser la subdivision d'un lot en 3 lots distincts où la largeur d'un lot sera de 4,12 m plutôt que de 20 m et sa superficie de 771,2 m² plutôt que de 800 m².

Le CCU recommande d'accepter sous conditions cette demande. (CCU18-04-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin Duplessis - absence de bordures dans une aire de stationnement, de plantation dans une aire d'isolement et de terre-plein en bout d'allée

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-055) vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement d'environ 360 cases sans :

- bordure au pourtour du stationnement et de ses allées d'accès;
- plantation dans l'aire d'isolement qui le sépare du site de dépôt de neiges usées de Station Mont Tremblant;
- terre-pleins de bout d'allée avec plantation à l'intérieur.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-04-053)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 1335, route 117 - utilisation de matériel et localisation prohibés et augmentation du nombre d'enseignes et de superficie d'affichage

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-062) vise à autoriser l'installation d'enseignes qui dérogent au règlement soit :

- une enseigne sur poteaux :
 - qui est en surplomb d'un présentoir à véhicules alors que le règlement ne le permet pas;
 - d'une superficie de 14,45 m² plutôt que de 5 m²;
 - conçue dans un plastique ondulé alors que le règlement ne le permet pas;
 - qui constitue une 2^e enseigne sur poteau dans la cour avant alors que le règlement n'en autorise qu'une seule;
 - qui comporte un message promotionnel sur 100 % de sa surface plutôt que sur 20 % et sur une portion non interchangeable alors que le règlement ne le permet pas;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

- 2 affiches sur la surface vitrée d'une vitrine dont les superficies sont de 27 m² et 2,90 m² plutôt que de 1 m².

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-04-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 395, 8^e Rang - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-063) vise à autoriser un pourcentage d'espace naturel de 25 % plutôt que de 60 % dans le cadre d'un projet d'agrandissement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-04-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM18 05 199

8.2.1 Réunion du 19 mars 2018

CONSIDÉRANT la tenue, le 9 avril dernier, d'une consultation publique pour la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-020 faisant l'objet de la recommandation CCU18-03-033 pour la subdivision, sur le chemin de Courchevel, d'un lot en 2 lots distincts avec des superficies respectives de 4 343,4 m² et 4 280,9 m² plutôt que de 6 000 m² comme le prescrit le règlement de lotissement (2008)-103 et ce, conformément au plan cadastral parcellaire de monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, numéro 27607, minute 2561 et daté du 16 février 2018;

D' informer le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si l'opération cadastrale visée par la demande n'a pas été exécutée ou n'est pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

Le vote est demandé

Ont voté pour : Madame Mélanie Matte Monsieur Danny Stewart
 Monsieur Joël Charbonneau Monsieur Pierre Labonté
 Madame Roxanne Lacasse

A voté contre : Monsieur François Marcoux

POUR : (5) **CONTRE** : (1)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM18 05 200

8.2.2 Réunion du 16 avril 2018

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT

la demande de report transmise le 27 avril pour l'étude de la dérogation mineure sur le chemin Duplessis faisant l'objet de la recommandation CCU18-04-053;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure 2018-DM-040 faisant l'objet de la recommandation CCU18-04-052 pour le 108, chemin Plouffe concernant la régularisation de la construction d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 2 mètres ainsi que l'installation d'une bonbonne de propane et d'une remise, le tout, à la condition suivante :

- que la section de la clôture longeant la ligne avant soit construite en segments d'arcs dont la hauteur au sol d'un poteau à l'autre pourrait onduler entre 1 et 1,2 mètre de façon à ouvrir des percées sur le lac tout en maintenant l'intimité de la propriété et en optimisant l'esthétisme de la clôture;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 16 avril 2018 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
604, rue des Passe-Temps	CCU18-04-050
10-20, rue Léonard	CCU18-04-051
Allée Royale	CCU18-04-055
395, 8e rang	CCU18-04-056

en remboursant les frais de 450 \$ versés pour la demande de dérogation mineure visant la propriété du 604, rue des Passe-Temps;

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
116-118, rue de la Haie	CCU18-04-054

en ajoutant une quatrième condition se lisant comme suit : la modification, aux frais du requérant, de la servitude pour donner effet à la présente acceptation.

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
818, rue de Saint-Jovite	CCU18-04-057

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1335, route 117	CCU18-04-058

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
2376, rue Labelle	CCU18-04-069

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Route 117	CCU18-04-061
Route 117	CCU18-04-062
531, rue Charbonneau	CCU18-04-064
1515, route 117	CCU18-04-067
1885, chemin du Village	CCU18-04-073
1105-1109, rue de Saint-Jovite	CCU18-04-074



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

14 mai 2018

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1335, route 117	CCU18-04-059

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM18 05 201

8.3 Demande de dérogation mineure 2017-DM-138 - installation d'un second quai sur un terrain - 1701, chemin du Village

CONSIDÉRANT le report de la décision du conseil, signifié par la résolution CM17 09 286, sur une demande de dérogation mineure pour l'installation d'un second quai sur un terrain face à l'entrée du 1701, chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique sur cette demande a été faite le 11 septembre 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le mémoire de l'Association du lac Mercier datée du 6 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil des maires de la MRC des Laurentides 2018.02.7405 ayant pour effet de refuser la demande d'occupation du parc linéaire à l'égard de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE refuser la demande de dérogation mineure 2017-DM-138 décrite ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 202

8.4 Demandes d'occupation permanente du domaine public

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' autoriser une occupation permanente du domaine public aux propriétaires suivants, conformément aux projets d'autorisation avec les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire ces autorisations au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68 :

Demandeur	Objet
235, chemin du Lac-Dufour	Stationnement dans l'emprise de la rue
152, côte Commandant	Stationnement dans l'emprise de la rue

DE refuser la demande d'occupation permanente du domaine public pour un empiètement de la maison sise au 1246, rue de la Diable dans l'emprise de la rue de la Diable en raison des responsabilités futures qui pourraient incomber à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 203

8.5 Modification au plan image - Normi inc. - chemin du Grand-Pic

CONSIDÉRANT la résolution CM13 05 181 ayant pour objet l'approbation d'un plan image de Normi inc. visant la création de 5 lots et l'ouverture du chemin du Grand-Pic;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite modifier son plan image en augmentant le nombre de lots total à 15 sans prolongation du chemin existant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le plan image modifié, conformément au projet de lotissement réalisé par monsieur Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, portant le numéro 7208, minute 2588, et daté du 13 mars 2018.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 204

8.6 Requête introductive d'instance - lot 4 649 313 cadastre du Québec - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 4 649 313 cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE mandater la firme Prévost, Fortin D'Aoust Avocats pour déposer contre le propriétaire du lot 4 649 313 du cadastre du Québec une requête introductive d'instance et représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412) et d'autoriser le paiement d'un montant maximal de 2 000 \$ pour d'éventuels frais inhérents au dossier (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 205

8.7 Offre de vente du lot 4 651 096 - chemin du Lac-Gélinas

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 651 096 offre à la Ville de le vendre au prix de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone inondable, possède une superficie de 787 m² et est non bâtissable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de vente du propriétaire du lot 4 651 096.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 206

8.8 Chemin de la Forêt-Noire - prolongement vers l'est et ancien sentier Jackrabbit

CONSIDÉRANT QU' une pétition a été déposée par les citoyens du chemin de la Forêt-Noire à l'effet qu'ils ne souhaitent pas que ce chemin soit prolongé vers l'est sur la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres située, notamment, entre le projet



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

Indigo et les terrains donnant sur le chemin de la Forêt-Noire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

QUE le chemin de la Forêt-Noire ne soit pas prolongé vers l'est lors d'un éventuel projet de développement sur le lot 3 278 415;

QUE le terrain appartenant à la Ville et composé des lots 3 278 590, 3 278 630, 6 177 267 et 6 177 285 soit conservé à l'état naturel seulement, sans la possibilité d'y aménager un sentier récréatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 207

8.9 Demande de modification à la réglementation d'urbanisme - Société immobilière Les Arpents verts inc. - zone RF-439 - boulevard du Docteur-Gervais

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Société immobilière Les Arpents verts inc. a déposé une demande de modification au règlement de zonage pour la zone RF-439 afin d'y permettre le projet intégré et d'augmenter de 2,5 à 4 le nombre d'étages et de 8 à 24 le nombre de logements par bâtiment;

CONSIDÉRANT la volumétrie des bâtiments du secteur immédiat et sa très faible densité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire pas densifier ce secteur au-delà de ce qui est actuellement permis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification au règlement de zonage déposée par la société immobilière Les Arpents verts inc. sur les lots 3 279 999 et 3 280 000 situés à l'intérieur de la zone RF-439 sur le boulevard du Docteur-Gervais pour les motifs ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 208

8.10 Acquisition - 394-396, rue Lacasse

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a imposé des réserves publiques à des fins de réserves foncières dans ce secteur, notamment sur le lot 3 278 008 du cadastre du Québec soit le 394-396, rue Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété l'acquisition de cet immeuble de gré à gré ou par voie d'expropriation par la résolution CM17 02 052;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT QU' un accord est intervenu entre le propriétaire et la Ville sur les modalités d'acquisition de la propriété par la Ville;

CONSIDÉRANT les avis de fin de bail reçus des locataires occupant les logements sis aux 394 et 396, rue Lacasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

- D' acquérir le lot 3 278 008 du cadastre du Québec comprenant le bâtiment du 394-396, rue Lacasse pour une somme de 220 000 \$, dont 87 800 \$ payable par le surplus libre accumulé (projet 2014-81) et 132 300 \$ par le règlement d'emprunt (2016-150), tous les frais d'acquisition étant à la charge de la ville;
- DE mandater les professionnels nécessaires à la préparation de l'acte d'acquisition notarié et à la radiation des avis de réserves publiques et de l'avis d'expropriation publiés au registre foncier;
- D' informer le cabinet d'avocat au dossier de cesser la procédure d'expropriation sur le lot 3 278 008 et de remettre à la Ville toute somme détenue en fidéicomis aux fins de l'expropriation;
- D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 209

8.11 Inscription dans le domaine public d'une allée d'accès - Espace public

CONSIDÉRANT QU' une servitude a été signée avec le CISSS afin de compléter une future allée d'accès qui prendra son origine sur la rue de Saint-Jovite en passant par le terrain du CISSS et rejoindra l'extrémité de la rue Lacasse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'inscrire l'allée d'accès passant par une partie des lots 3 278 025 et 5 778 140 du cadastre du Québec dans le domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Assemblée publique de consultation - dépôt du compte-rendu

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 avril 2017 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2018)-100-25 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain
- Règlement (2018)-102-47 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2018)-106-16 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur du PIIA-02 (Portes d'entrées principales)

CM18 05 210

8.13 Promesse d'achat immobilière - stationnement centre-ville - modalités du contrat d'acquisition



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT

la résolution CM17 07 243 adoptée en date du 10 juillet 2017 établissant les modalités à prévoir pour l'acquisition par la Ville d'un terrain au centre-ville conformément aux objectifs du Programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT

le bail immobilier entre 131726 CANADA LIMITÉE et GIANT TIGRE STORES LIMITED publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros 1184 560 et 12 754 506 lequel prévoit la gratuité du stationnement des employés et des clients;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

D' inclure à la cession à intervenir avec 131727 CANADA LIMITÉE, une clause garantissant la gratuité du stationnement aux employés et clients de GIANT TIGRE STORES LIMITED sur le lot 6 115 161 du cadastre du Québec et ce, jusqu'au 28 novembre 2028, soit pour la durée du bail ci-dessus mentionné;

QUE toutes les autres stipulations contractuelles prévues à la promesse d'achat intervenue avec 131727 CANADA LIMITÉE en date du 17 août 2017, sous le numéro 1579 des minutes de Me Amélie Gélinas, demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 211

8.14 Écosystème lacustre au centre-ville - mandat de services professionnels - dépassement de coûts

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a octroyé un mandat de planification d'un écosystème lacustre concernant la zone inondable du Ruisseau Clair au centre-ville à la firme de génie-conseil Marchand Houle par la résolution CM17 08 259;

CONSIDÉRANT QUE

les résultats d'une étude produite par la firme JFSA pour la Ville sont à la base de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a dû procéder à la réévaluation des résultats de l'étude de JFSA concernant la zone inondable du Ruisseau Clair et que Marchand Houle a dû investir une partie de son temps prévu à son mandat d'origine pour coordonner une partie de la révision des résultats de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE

les nouveaux résultats ont un impact significatif sur les aménagements projetés et l'évaluation de leurs coûts;

CONSIDÉRANT QUE

ce travail supplémentaire n'était pas prévu ni pouvait l'être et qu'il s'agit d'un travail accessoire lié aux ouvrages prévus dans le contrat initial;

CONSIDÉRANT

l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accorder à Marchand Houle, génie-conseil la somme supplémentaire de 5 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419) pour le travail supplémentaire imprévu de coordination et révision dans le cadre de son mandat de planification d'un écosystème lacustre concernant la zone inondable du Ruisseau Clair au centre-ville.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 212

8.15 Convention de bail - restauration et hébergement - Secteur Le Village - modifications

CONSIDÉRANT QUE le bail intervenu avec 9365-1057 Québec inc. en date du 15 septembre 2017 stipulait des termes différents en fonction des immeubles de manière à ne pas entraver la planification de futurs projets visant la concrétisation du *Programme particulier d'urbanisme du noyau villageois* précédemment adopté;

CONSIDÉRANT QUE le locataire, dans le cadre de son commerce, doit pouvoir connaître d'avance la disponibilité de son offre en matière d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'acquisition des immeubles, le cédant s'était réservé l'utilisation temporaire du garage situé sur la rue du Couvent et que le locataire actuel a manifesté son intention de conclure à son tour une entente de location à durée déterminée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'assurer de maintenir la vitalité et l'achalandage du noyau villageois durant la période nécessaire à l'évaluation de futurs projets dans le secteur Le Village;

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser la modification du bail ci-dessus mentionné en changeant le terme afférent à l'immeuble situé au 118, rue du Couvent afin de prolonger la durée initiale jusqu'au 24 mars 2019, de manière à l'arrimer au bail d'un an prévu au paragraphe numéro 2 du premier alinéa de l'article 3 intitulé « Termes »;

D' autoriser la location du garage situé derrière le 1885, chemin du Village, rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 30 septembre 2018 pour la somme de 323 \$ par mois, plus les taxes applicables;

DE modifier l'Annexe A incluse au bail afin de refléter la modification du terme pour le 118, rue du Couvent et la location temporaire du garage, toutes les autres dispositions du bail qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution demeurant inchangées;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'une résolution par 9365-1057 Québec inc. autorisant les modifications ci-dessus mentionnées et ce, dans les 30 jours de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM18 05 213

9.1 Mise à niveau de ponceaux sur le Ruisseau Clair - lot 1 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la mise à niveau de ponceaux sur le Ruisseau Clair dans le secteur Centre-ville (lot 1) ainsi qu'à l'aménagement d'un stationnement public et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Inter Chantiers inc.	2 605 425,30 \$
David Riddell Excavation / Transport	2 651 747,20 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

Cusson-Morin Construction inc.

2 822 550,64 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Inter Chantiers inc., au montant de 2 605 425,30 \$, taxes en sus (projet 2018-43) afin de procéder à la mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair, lot 1, ainsi qu'à l'aménagement d'un stationnement public, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-15 et payable par le règlement d'emprunt 2018-157, l'octroi du contrat étant conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt et à l'obtention des autorisations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 214

9.2 Mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair - lot 2 - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville doit procéder à la mise à niveau de ponceaux sur le Ruisseau Clair dans le secteur situé en amont du centre-ville (lot 2) et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Inter Chantiers inc.	1 148 750,44 \$
David Riddell Excavation / Transport	1 227 181,98 \$
Cusson Morin Construction inc.	1 279 489,04 \$
Groupe Altek inc.	1 293 410,36 \$
Nordmec Construction inc.	1 363 172,00 \$
Pronex Excavation inc.	1 835 562,09 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Inter Chantiers inc., au montant de 1 148 750,44 \$, taxes en sus (projet 2018-51) afin de procéder à la mise à niveau de ponceaux du Ruisseau Clair, lot 2, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2018-16 et payable comme suit :

- 475 000 \$, taxes en sus, par le biais du surplus libre accumulé;
- 673 750,44 \$, taxes en sus, par le règlement d'emprunt 2018-157.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt ainsi qu'à l'obtention des autorisations requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 215

9.3 Signalisation événements Ironman - rejet de soumission

CONSIDÉRANT

la Ville a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de signalisation ainsi que pour les travaux d'installation et d'enlèvement de la signalisation temporaire pour la tenue des événements de triathlons Ironman se déroulant sur le territoire ainsi que sur certains axes routiers relevant de la juridiction du Centre de services de Mont-Laurier et du Sous-centre de Mont-Tremblant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue dont le montant est largement supérieur au budget des parties, soit la Ville et le MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres TP-2018-13 et de rejeter la soumission reçue de l'entreprise Teltech Télécommunication inc. pour le projet de fourniture de signalisation ainsi que les travaux d'installation et d'enlèvement de la signalisation temporaire pour la tenue des événements de triatlons Ironman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 216

9.4 Séparation des réseaux rue Lacasse - mesures de mitigation

CONSIDÉRANT le projet de séparation des réseaux d'égout unitaires dans le secteur centre-ville, lot 3 qui inclut la séparation du réseau d'égout provenant de la rue Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite atténuer les incidences reliées à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'allouer une enveloppe budgétaire additionnelle au montant de 50 000 \$, (projet 2017-40) provenant de la réserve d'égout du secteur Centre-ville afin de procéder, en régie interne, aux travaux d'égouts séparatifs de la rue Lacasse et d'assumer les frais associés aux mesures qui seront mises en place afin d'atténuer les impacts reliés à la réalisation de ce projet, le tout payable à même la réserve d'égout du secteur centre-ville et remboursable dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 217

9.5 Aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire ont été réalisées par l'entreprise Cusson-Morin Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par Équipe Laurence experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Cusson-Morin Construction inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 31 489,90 \$, taxes en sus, pour les travaux d'aménagement d'un tunnel sur le parc linéaire;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM18 05 218

9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - Développement 360 phase 3

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 12 avril 2018 par M. Éric Lefebvre de Construction Tremblant inc., pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le développement 360 phase 3 sur la rue Émond;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme Équipe Laurence inc., et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés conformément aux normes et règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet nécessite de changer sur une distance approximative de 130 mètres, la conduite d'aqueduc existante de 50 mm sur la rue Émond par une conduite de 200 mm de diamètre;

CONSIDÉRANT QUE le changement de la conduite d'aqueduc permettra au projet de rencontrer ses besoins en protection incendie et permettra aussi de desservir en protection incendie les propriétés existantes du secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par Construction Tremblant inc., pour effectuer les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire permettant de desservir le projet de développement 360 phase 3, sur une partie des lots 5 838 813 à 5 838 824 (qui seront remplacés par le lot 6 231 880) du cadastre du Québec, adjacent à la rue Émond, conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

DE rembourser un montant de 38 472,50 \$, taxes en sus (projet 2018-53) payable par la réserve d'aqueduc du secteur de St-Jovite pour le remplacement sur 130 mètres de la conduite d'aqueduc existante sur la rue Émond (lots 3 280 619 et 3 280 620) par une conduite de 200 mm, le coût total de remplacement s'élevant approximativement à 76 945 \$, taxes en sus;

QUE la Ville s'engage à municipaliser les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM18 05 219

9.7 Acquisition et installation d'une pompe Flygt - station de pompage Base Sud - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'acquisition et d'installation d'une pompe Flygt à la station de pompage Base Sud ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Nordmec Construction inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 3 546,30 \$, taxes en sus, pour les travaux d'acquisition et d'installation d'une pompe Flygt à la station de pompage Base Sud;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 220

9.8 Réparation du convoyeur aux étangs aérés du secteur Station Mont Tremblant - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à une réparation d'urgence du convoyeur du dégrilleur de l'usine d'épuration des eaux usées aux étangs aérés du secteur Station Mont Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'allouer une enveloppe budgétaire au montant de 20 000 \$ permettant au directeur du Service des travaux publics de faire procéder à la réparation requise du convoyeur, payable par la réserve d'égout Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM18 05 221

10.1 Option de renouvellement - contrat de collecte et de transport - Les Services R.C. Miller inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides (MRC) a redonné compétence aux municipalités de son territoire en matière de collecte et de transport des matières résiduelles par son *Règlement 333-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles à l'exception de la compétence relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles;*

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la Ville ont convenu, le 14 mars 2018, d'une entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles du territoire de la Ville par la MRC à compter de l'entrée en vigueur du Règlement 333-2018 et ce, jusqu'à l'expiration du contrat de collecte actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' à l'expiration du contrat, ce dernier pourra être renouvelé aux mêmes termes et conditions pour une période additionnelle d'un an;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE La MRC pourra exercer son option de renouvellement en transmettant à cet effet au fournisseur un préavis de six mois avant l'expiration du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux

Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE demander à la MRC des Laurentides d'exercer l'option de renouvellement d'un an au contrat de collecte et de transport avec Les Services R.C. Miller inc. pour les services de collecte et transport des matières résiduelles du territoire de la Ville;

DE statuer sur le mode de répartition du coût du contrat pour 2019 lors de la prochaine rencontre des maires portant sur ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 222

10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2018

CONSIDÉRANT QUE L'Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable (AGIR pour la Diable) est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable dont les travaux assurent la préservation de la ressource eau;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'AGIR pour la Diable résulte du travail d'un comité provisoire ayant réuni, de septembre 2004 à avril 2005, plus d'une trentaine des principaux acteurs municipaux, économiques et communautaires de la région de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE les priorités de cet organisme sont de mieux préserver les écosystèmes, protéger les sources d'approvisionnement en eau potable et concilier les différents usages de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux

Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE verser à l'organisme AGIR pour la Diable la somme de 30 000 \$ (poste budgétaire 02-470-00-419) afin de cibler les priorités d'intervention de la Ville pour l'année 2018 et de demander en fin d'année une reddition de compte portant sur les travaux réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 05 223

10.3 Programme Expérience emploi été - signature de l'entente de contribution

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada possède un programme de subvention qui fait partie du programme Expérience emploi été qui offre des contributions salariales aux employeurs afin de créer des emplois pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire;

CONSIDÉRANT QU' Emplois d'été Canada accueille les demandes des petites entreprises, d'employeurs à but non lucratif, du secteur public et des organismes confessionnels qui offrent des emplois d'été de qualité aux étudiants, pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient poursuivre leurs études lors de la prochaine année scolaire;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

CONSIDÉRANT QUE le service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Tremblant embauche annuellement des étudiants pour réaliser des activités liées à une « patrouille verte »;

CONSIDÉRANT QUE Emplois d'été Canada a approuvé une contribution de 1 440\$ pour la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du service de l'environnement et du développement durable de la Ville à signer l'entente de contribution d'Emplois d'été Canada et tous les documents nécessaires relatifs à celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM18 05 224

11.1 Autorisations de passage et d'événements

CONSIDÉRANT les demandes de passage et la tenue d'événements sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser les événements et le droit de passage pour les activités suivantes :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Les Valeureux Chevaliers	Lave-auto et vente de hot-dogs (levée de fonds - Relais pour la vie)	27 mai (en cas de pluie remis au 3 juin)	La Coop Fermes du Nord au 765, rue de Saint-Jovite
Marché d'été de Mont-Tremblant	Marché d'été	30 juin, 7, 14, 21, et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août, 1 ^{er} , 8, 15, 22 et 29 septembre 2018 de 10 h à 14 h	Stationnement de l'édifice Félix-Calvé
JVEEH (journée d'essais de voitures électriques et hybrides)	Essais de voitures électriques et hybrides	21 juillet 2018	Parc au Fil-de-l'Eau

D' autoriser la fermeture du stationnement de l'édifice Félix-Calvé, les samedis du 30 juin au 29 septembre 2018 de 6 h à 15 h pour le Marché d'été de Mont-Tremblant;

D' autoriser la fermeture du stationnement du parc au Fil-de-l'Eau, le 21 juillet 2018 de 6 h à 18 h pour la Journée d'essais de voitures électriques et hybrides.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire suppléant Pascal De Bellefeuille.

CM18 05 225

11.2 Autorisation de déplacement temporaire de la scène BB King

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de villégiature Tremblant à l'effet d'installer temporairement la scène BB King sur le terrain de la Chapelle du 18 juin au 6 septembre afin qu'elle puisse être utilisée pour différentes activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation temporaire de la scène BB King sur le terrain de la Chapelle, à l'angle des chemins des Voyageurs et de la Chapelle du 18 juin au 6 septembre pour la tenue des activités du Ironman et du Wanderlust.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 Pétition concernant l'installation d'un arrêt aux coins du boulevard du Docteur-Gervais et de la rue des Marguerites.

- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

CM18 05 226

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint